



Université Rennes 2

Appel à candidature à la Présidence de l'université

Le.la Président.e de l'université est élu.e à la majorité absolue des membres du conseil d'administration lors d'un vote uninominal, pour la durée, restant à courir, du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au 2 mai 2023.

Les enseignant.e.s chercheur.e.s, chercheur.e.s, professeur.e.s ou maître.sse.s de conférences, associé.e.s ou invité.e.s, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité, peuvent se porter candidat.e à la Présidence de l'université.

Les candidatures doivent être formulées par écrit, accompagnées d'une déclaration d'intention écrite, et déposées au cabinet de la présidence, porte P608 ou P609, au moins sept jours avant l'élection soit au plus tard à 9h00 le vendredi 3 septembre 2021.

08 juillet 2021